



THEATRE DE LA SAISON DE LA CULTURE

ASSOCIATION PATRONNÉE ET SUBVENTIONNÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES ET LA VILLE DE CAEN

7, rue de TARBARD

CAEN, le 7 septembre 1965

Monsieur E. JAGUER

24, rue Rémy de Gourmont

P A R I S 19e

MDC.  
200235.  
JB/YB

Cher Monsieur,

Je suis navré de répondre avec tant de retard à votre lettre du 19 juillet, mais je rentre seulement à Caen.

- 1) - Devis DUPUY : La Société TYLER (expert d'assurance pour MOREL) accepte de payer intégralement le travail exécuté.
- 2) - GOTZ : la Société TYLER estime ne pouvoir, en principe, régler la totalité de la valeur assurée, du moins avant d'avoir fait examiner l'oeuvre détériorée par ses propres experts. M. GOTZ vous ayant délégué tous pouvoirs, je communique votre adresse à la Société TYLER qui se mettra en rapport avec vous.
- 3) - MEISSNER : l'assureur n'a pas encore été prévenu (ce qui sera fait aujourd'hui) l'enquête sur cette disparition inexplicable ayant été assez longue.
- 4) - Exemplaires "PHASES" : Je verrai cette question avec M. MASSON qui doit détenir les inventaires et que je verrai mardi prochain.

Comme vous, croyez bien que je regrette cette série de mécomptes qui a pesé sur l'exposition "Phases". C'est la première fois que nous faisons appel à notre assureur pour le règlement de pertes ou de détériorations. Faut-il mettre tout ceci sur le compte

.../...

de la fièvre qui a entouré l'accrochage d'une exposition non prévue au milieu d'un calendrier très chargé ? Je crois plutôt à un mauvais sort - ce qui ne me console pas.

J'espère qu'une solution satisfaisante pourra être proposée aux victimes de ce mauvais sort par les assureurs et qu'ils ne garderont pas un trop mauvais souvenir de leur passage à Caen.

Croyez, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jacques BOUFFARTIGUE  
Administrateur